

Image not found or type unknown



Sanitaire et salle de bain

Par **marcos**, le **05/07/2010** à **18:38**

Bonjour,rnrnvoilà ma mère est âgée de 83 ans et sa salle de bain est équipée d'une baignoire sabot et ne peut donc pas se doucher,car il faudrait lever la jambe à une hauteur de 60cm,donc mission impossible pour ma mère,alors je voudrais savoir si le changement de cette baignoire de 40ans au moins serait à la charge de ma mère ou la propriétaire.merci à vous

Par **chris_ldv**, le **05/07/2010** à **23:23**

Bonjour,rnrnLe propriétaire du logement n'est pas responsable de l'âge de votre mère qui est locataire ...rnrnAvec des raisonnements comme le vôtre si demain votre mère perd la vue vous allez demander à ce que le propriétaire du logement lui paie un chien d'aveugle ?rnrnVotre mère doit demander par écrit au propriétaire l'autorisation de changer la baignoire pour installer à la place une cabine de douche. Les frais correspondants sont à a charge de votre mère.rnrnCordialement,